

Prévention

EVRP

Evaluation des Risques Professionnels

Objectifs

Législation :
Art. R4121 CT

- Savoir faire l'inventaire des risques de chaque unité de travail de l'entreprise dans le but de planifier des actions de prévention et de diminuer les risques d'accidents.

Contenu

Exercices pratiques

- La réglementation.
- Les notions de danger et de risque.
- Les différents acteurs de la prévention des risques.
- La préparation de l'évaluation des risques.
- L'identification des risques.
- La hiérarchisation des risques.
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions.
- La rédaction du document unique (DU).
- Le suivi et la mise à jour des mesures préconisées.

Application de la démarche EVRP sur un cas pratique.



Public

Effectif :
4 à 12 personnes

Personne chargée de la sécurité et de la prévention des risques dans l'entreprise.

Formation

Durée :
1 journée [6 heures]

Animateur : Ingénieur Santé-Sécurité au Travail.

Validation : Attestation de formation.

Recyclage : Mise à jour du document unique annuellement ou lors de modifications.